Villarzel l'évêque des origines à 1798

Autor(en): Kohler, André

Objekttyp: Article

Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Band (Jahr): 30 (1922)

Heft 5

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-24400

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

REVUE

HISTORIQUE VAUDOISE

VILLARZEL L'ÉVÊQUE

des origines à 1798.

Essai d'histoire locale par André KOHLER.

(Suite. — Voir 4^{me} livraison, avril 1922.)

VILLAGE AU XVII^{me} ET AU XVIII^{me} SIÈCLES Population.

A une centaine de mètres au sud de l'ancien bourg, dont il est séparé par une légère dépression de terrain, le village de Villarzel occupe un plateau d'une altitude qui dépasse un peu celle de la place-forte des évêques ; à l'ouest de ce plateau, des prés et des cultures descendent en pente douce jusqu'au bord d'un vallon escarpé et boisé au fond duquel coule le riaux de Marnand, dont le cours supérieur est appelé riaux de Cuvit et reçoit sur sa rive gauche le riaux de la Vaux Morattel ; à l'est le sol s'élève par gradins successifs jusqu'aux limites de Sedeilles et de Rossans.

Y avait-il déjà des habitations sur ce plateau lorsque fut construit le bourg? Ce serait fort possible, surtout si l'on considère la situation et la disposition de la plupart des villages qui se trouvent sur les collines à l'est de la Broye. Mais, si d'un côté les appellations de « champs devant la

¹Ce ruisseau est à l'est de Villarzel.

vellaz » et « champs derray la vellaz » évoquent l'idée d'un établissement ancien, d'un autre les lieux dits « aux Genevrex », « aux Saugys » ¹, à l'endroit même où s'élève le village, font penser à un défrichement récent. Faut-il supposer que le bourg, lors de sa création, ait absorbé le villaricellum primitif ? Nous ne chercherons pas à prouver cette hypothèse.

Ce qui est certain, c'est que dans les trois premiers quarts du XVII^{me} siècle le bourg se dépeupla au profit du village : en 1606 (A. C., Fn 157) on compte encore une vingtaine de maisons dans le bourg, il n'en renferme plus que huit en 1675 (A. C., Plan) ; le four communal qui à la première de ces dates est au bourg se trouve à la seconde au centre du village ². Cette migration correspond à des défrichements opérés vers le sud du territoire communal ³, il semble qu'on ait voulu se rapprocher des cultures nouvelles.

A la fin du XVII^{me} siècle l'agglomération principale, telle qu'elle existe aujourd'hui, est constituée à peu de chose près, à en juger d'après le plan que dressèrent en 1675 les commissaires Grenier et Viret⁴: le village aligne ses maisons à droite et à gauche de la « charrière » qui se dirige du nord-est au sud-ouest.

Le groupe de maisons appelé l'*Epine* n'existe pas encore, en *Praman* ⁵ il n'y a que deux bâtiments au lieu de six ; enfin

¹ Reconnaissances du XVIme et du XVIIme siècles, Plan de 1675. Plus tard ce lieu est dit es Chesaux.

² Les reconnaissances de 1676 déclarent que le four du bourg était « ruiné dès 25 ans en arrière ».

³ Aux Culayes, au Devens.

⁴ Ce plan (A. C.), dressé dans un but purement fiscal, servait à déterminer exactement les redevances dues à LL. EE. par chaque propriétaire, tant pour ses bâtiments que pour ses champs et courtils; tout informe qu'il est, c'est un précieux document permettant d'interessantes constatations.

⁵ Praz amant en 1585 (Reconnaissances, A. C.).

il n'y a pas une seule maison foraine, tandis qu'on en comptera une dizaine au XIX^{me} siècle: cette absence de maisons isolées peut s'expliquer à l'origine par des raisons de sécurité, plus tard par le morcellement excessif des terres.

En examinant le plan on remarque bientôt que les constructions en ordre serré sont plus nombreuses à l'époque que maintenant : ainsi la cure, au lieu d'être isolée, est la première d'une série de cinq maisons contiguës ; trois autres séries semblables, une de huit, une de six, une de trois maisons, se succèdent à l'est de la charrière du village, où l'on ne trouve plus qu'un seul groupe de ce genre ; de vingt-quatre qu'il était en 1675 le nombre des bâtiments composant la rangée orientale est tombé à treize à la fin du XIX^{me} siècle.

Contraste fort singulier, la rangée occidentale s'est fort peu modifiée dans le même laps de temps. A l'extrémité nord un édifice que le plan dénomme « maison commune » a disparu, à l'extrémité sud s'éleva vers 1680 l'auberge de l'Ours, au centre en 1708 la maison de Miéville et vers 1850 la fromagerie; par contre les éléments caractéristiques de cette partie du village ont subsisté jusqu'à nos jours : ce sont d'abord deux séries de maisons contiguës, au sud et au centre; puis, au nord, des constructions groupées autour d'une sorte de cour rectangulaire.

Très rapproché de la « maison commune » du plan de 1675, ce groupe rappelle fort par sa disposition la « villa rustique romaine»; l'entrée principale de la place qu'il enserre s'ouvre à l'est, du côté où se trouvent les « champs devant la ville ¹ ». Faut-il peut-être le considérer comme le noyau primitif de Villarzel ?

¹Le plan de 1823 déjà ne connaît plus cette appellation; seule celle de « champs derrière la ville » subsiste encore.

Là, bien que remaniés partiellement à diverses époques, tous les bâtiments sont fort vieux ; là se trouve, en bordure du chemin, une maison à la porte cintrée ¹, aux petites fenêtres accolées, décorées d'élégantes colonnettes, qui, de par le millésime 1615, est la plus ancienne du village ; tout près, une autre, d'architecture intéressante, tourne vers la rue son pignon, au-dessous duquel un écusson porte le nom du propriétaire — Bize — et la date 1688.

Au XVII^{me} siècle appartiennent encore quelques maisons disséminées dans le village : il en est une, de 1620, dans la rangée occidentale ; une autre de 1678, près de l'école ; une, de 1684 ², au sud de la rangée orientale ; une de 1658 et une de 1694, au nord et au sud de l'auberge actuelle. Celle de 1678 présente le comble brisé qu'on appelle chez nous « toit bernois », celles de 1620 et de 1684 ont conservé les fenêtres de l'époque.

Lorsque les commissaires Grenier et Viret levèrent leur plan, le Moulin aux Anes³, démoli en 1920, existait depuis plus de deux cents ans ; en 1482 déjà (A. C., O. B. M., II, 95) Pierre de Saint-Germain, châtelain, le remet, du consentement de l'évêque, à cense perpétuelle aux frères Monnay, de Marnand, qui le tenaient de leurs parents ou antécesseurs, lesquels l'avaient acquis entre 1440 et 1461. En vertu de l'acte d'accensement le moulin, jusqu'à la fin de la période bernoise, jouit du droit de tirer de la forêt de Farsin le bois nécessaire aux réparations (O. B. M.).

¹ S'ouvrant sur la cour intérieure ; de ce côté est la partie la plus pittoresque de la maison.

² D'après ses dimensions, cette maison devait être celle d'un notable du temps.

³ Situé au fond du ravin, sur le riaux de Marnand, à quelque distance des «roches» où se trouve la *Tannaz aux Sarrazins*, grotte mentionnée sur un plan de 1675.

Bien que le plan n'en fasse pas mention, il y avait à Villarzel une auberge fort ancienne: un compte baillival de 1583 porte 20 florins, 5 gros pour le repas qui y fut servi aux justiciers, officiers et fossoyeurs, lors d'un procès criminel. En 1775, le propriétaire, Pierre-David Rubattel, présente un acte de concession de 1686 et en demande une copie sur parchemin (A. C., O. B. M., VI, 854). Le seigneur bailli exigeant pour accorder la dite copie une attestation, l'assemblée de commune déclare que « le cabaret à l'enseigne de l'Ours existe de temps immémorial, qu'on y vend vin au détail, qu'on y loge et qu'on y traite comme dans les grands cabarets du pays ». — A la première maison du village, à gauche en venant de Cerniaz, se voit encore la tringle où pendait l'enseigne; celle-ci, en bois, porte l'effigie du « Mutz », l'inscription « A l'Ours bon logis » et la date de 1685; les descendants de P.-D. Rubattel la conservent comme souvenir de famille.

Contrairement à l'usage du temps notre plan n'indique pas le gibet, qui se dressait, à la limite de Villarzel et de Rossans, sur le monticule au pied duquel se trouve « le marais des Fourches », déjà mentionné en 1486 (A. V.); mais « sur le haut de la Croix », au lieu encore appelé le « Sinet », il marque d'une petite tour ronde au toit conique le signal. Ce poste communiquait avec ceux de Payerne, de Combremont, de Bussy, de Vucherens et de Sassel, et faisait partie du vaste réseau de signaux optiques qui s'étendait des environs de Nyon à l'Argovie (Rev. hist. vaud., 1903, 239). On y monta vraisemblablement la garde lors de la Guerre des Paysans en 1653, lors des campagnes de Vilmergen en 1656 et en 1712, peut-être aussi en 1743, lorsque Berne et Zurich envoyèrent des troupes au secours de Genève, menacée par la présence d'une armée espagnole en Savoie. A cette dernière occasion Villarzel dut contribuer pour

six livres aux frais des charrois nécessités par le transport des vivres, des bagages et des malades (A. C., O. B. M., IV, 391).

Le XVIII^{me} siècle voit s'élever quelques constructions nouvelles. C'est tout d'abord, en 1708, la maison de Miéville : l'élégant fronton triangulaire de la porte est surmonté des armes de la famille — d'azur à la demi-ville d'argent — d'une facture héraldique très correcte ; comme à la cure, les dépendances font un angle droit avec l'habitation, dont le toit formant berceau sur le pignon a conservé ses épis de girouettes. La plus ancienne maison de « Praman », au toit bernois sous lequel s'abritait une galerie, porte la date 1710. Une maison de 1711, au sud de l'auberge et une de 1712, derrière celle de 1688, ne présentent, extérieurement du moins, rien de caractéristique ; plus pittoresque. une troisième, de 1771, au débouché de la route de Marnand sur la rue du village, attire le regard par son joli toit et par sa galerie aux balustres de pierre.

. * .

S'il est possible, dès 1675, de reconstituer avec une certaine exactitude la physionomie du Villarzel d'autrefois, il n'est pas de données précises sur sa population avant 1764: les documents antérieurs à cette date se bornent à indiquer le nombre de feux, c'est-à-dire de ménages, que comptent les localités du pays².

Dans les notes qui suivent, pour marquer par comparaison l'importance relative des divers villages, nous avons relevé les chiffres concernant non pas seulement Villarzel, mais les

¹ Accompagnées des initiales I. L. D. M.

² Le nombre d'individus constituant un feu était naturellement très variable; divers impôts se payant par feux, on se groupait le plus possible autour d'un même foyer.

divers lieux de la châtellenie ou de l'ancienne paroisse de Granges.

En 1416, cette paroisse, à laquelle Trey n'appartenait pas encore, comptait environ 140 feux (M. D. R., 2^{me} série, XI).

Quelques années après 1536, d'après un rapport baillival (Vulliemin, Chroniq., p. 286), les 6¹ villages de la châtellenie de Villarzel comptaient 101 feux et fournissaient 60 hommes d'armes.

En 1677 il y a à Villarzel 36 focagers.

Un acte de 1740 déterminant la répartition des « frais de la paroisse de Granges » (A. V.) donne les chiffres suivants : Granges, 35 feux ; Marmand, 8 ; Villarzel, 18 ; Sedeilles, 7 ; Rossans, 4 ; Trey, 21 ; Henniez, 10 ; Sassel, 14.

En 1764 enfin les pasteurs furent chargés par le gouvernement de procéder à un véritable recensement (*Rev. hist.* vaud., 1893, p. 6). En voici les résultats d'après le rapport conservé aux Archives cantonales :

Granges:	88	feux,	372	habitants.
Marnand:	2 I	>>	87	»
Villarzel:	43	»	167	»
Sedeilles:	2 6	»	107	»
Rossans:	8	»	28	»
Trey:	40	»	176	»
Henniez:	21	»	96	»
Cerniaz :	13	»	8o	»
Villars-Bramard:	15	»	75	»
Sassel:	33	»	165	»

Les indications ci-dessus permettent entre autres les constatations que voici :

1º De 1536 à 1764 le nombre des feux de la châtellenie s'est élevé de 101 à 206, en défalquant Rossans; de 101

¹ En réalité il y en avait 7.

à 193, en défalquant Marnand 1; on peut dire qu'il a doublé.

2º De 1740 à 1764 le nombre des feux des localités composant l'ancienne paroisse de Granges, dont Villarzel avait fait partie, a passé de 117 à 280; sauf à Rossans et à Trey, il a plus que doublé dans toutes les communes.

Il faut se garder d'en conclure que la population ait augmenté dans la même proportion; toutefois les craintes qu'éprouvait le pasteur Gilliard 2 en compulsant les registres baptistaires de 1700 à 1764 paraissent quelque peu exagérées: constatant la diminution du nombre des naissances dans cette période il avait calculé que, « si elle se soutenait, sans même aucune graduation, dans 320 ans la paroisse de Villarzel serait réduite à néant! »

Le mouvement d'émigration, que les autorités constataient avec inquiétude dans la généralité du pays, est peu sensible à Villarzel : de 1754 à 1764 le nombre des émigrants est de 7, dont deux pour service militaire (à l'étranger) ; ces départs sont compensés par deux retours, dont un du service, et par l'admission de 7 habitants (3 du canton et 4 de l'étranger ³).

(A suivre.)

¹ Nous défalquons pour ramener le nombre des villages à 6.

² A. C., Tableaux et mémoires relatifs à la population du Pays de Vaud.

³ Ici, l'« étranger » peut désigner un canton autre que Berne.